

KC VALEURS OPPORTUNITES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2024

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	12
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	33
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	36
Exposition directe sur le marché des devises	37
Exposition directe aux marchés de crédit	38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	47
Acquisitions temporaires	47
Instruments d'entités liées	48
Détermination et ventilation des sommes distribuables	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	51
Inventaire des actifs et passifs	53
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	56
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	59

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	59
Synthèse de l'inventaire	60
Informations SFDR	61
Comptes annuels au 29/03/2023	68

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	FORVIS-MAZARS 61, rue Henri Regnault 92075 Courbevoie, France Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Néant.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. L'objectif de gestion de KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence :

Néant

Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée totalement discrétionnaire, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP. La gestion est active et discrétionnaire. La gestion n'est pas indicielle.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Pour parvenir à son objectif de gestion, Le FCP KC VALEURS OPPORTUNITES est exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC mais pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct jusqu'à 80% de son actif net. Les valeurs mobilières détenues par les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro.

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les actifs et les stratégies qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le FCP KC VALEURS OPPORTUNITES met en oeuvre une stratégie d'allocations entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes (comme par exemple, HY, value, secteurs, pays), principalement par le biais d'OPC. Ce positionnement stratégique sera complété par une gestion tactique des expositions, principalement par le poids des OPC sélectionnés, visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. Le gérant pourra également être amené à prendre des positions directionnelles sur certains marchés ou certaines thématiques afin de capter des tendances à court/moyen terme, ainsi que des stratégies de performance absolue.

Le processus de gestion se décline comme suit :

1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

À l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Allocation stratégique = choix de la typologie des actifs

Le processus d'allocation entre les actifs risqués (actions, obligations émergentes et obligations « haut rendement », dit titres spéculatifs) et les actifs réputés moins risqués est le résultat de l'analyse de l'équipe de gestion quant à la situation économique de chaque zone et à la valorisation de chaque segment de marché, s'appuyant sur des macro-facteurs comme l'évolution des taux, des actions, des matières premières et des devises et des micro-facteurs comme la « Value », Le « Momentum » par exemple.

Des thématiques d'investissement spécifiques ou zones géographiques peuvent être développées, en fonction des anticipations et du positionnement dans le cycle boursier, pour profiter de perspectives de croissance plus encourageantes sur certains segments (petites ou moyennes capitalisations et secteurs industriels particuliers) et/ou de niveaux de valorisation attractifs (valeurs de rendement contre valeurs de croissance, valeurs spéculatives contre valeurs établies...).

En fonction des anticipations de marché, la composition du portefeuille stratégique pourra être modifiée.

3. Gestion tactique des expositions = pondération des actifs choisis

Dans un deuxième temps, une pondération sera définie pour chaque typologie d'actifs, choisis selon l'estimation de son rendement/risque par le gérant dans le cadre de l'objectif de gestion.

L'utilisation de produits dérivés permettra de compléter cette gestion tactique en réduisant ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou en augmentant l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables, ou encore par la mise en place de stratégies dites de « valeur relative », qui consistent à tirer profits des écarts de valorisation constatés au sein des classes d'actifs, ou entre classes d'actifs, par des opérations réputées « marché neutre » ou décorréliées de l'évolution des marchés.

4. Sélection des Investissements

Concernant les OPC, la sélection des OPC appelés à répliquer au mieux la stratégie ou tactique identifiée est réalisée à partir de deux outils : une analyse quantitative (comparaison sur un échantillon de fonds comparables de données statistiques telles que performance, volatilité, ratio de Sharpe) et une analyse qualitative (Due Diligence sur l'OPC sélectionné comme stabilité de l'équipe de gestion, qualité de la Société de Gestion, réunions d'informations, stratégie extra-financière).

Concernant la partie « taux », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des émetteurs (analyse fondamentale) et de leurs émissions (spread, maturité) pouvant compléter la sélection des OPC « obligataires » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

Concernant la partie « actions », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des sociétés (analyse fondamentale, qualité du management, etc) et de leurs évaluations (perspectives de croissance, potentiel de valorisation) pouvant compléter la sélection des OPC « actions » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

Le positionnement et la performance induite par les stratégies et la sélection des investissements présentées demeurent fonction des anticipations du gérant.

Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Le processus de sélection des OPC et fonds d'investissement, ainsi que des titres sélectionnés en direct le cas échéant, inclut des critères extra-financiers. L'équipe de gestion réalise une intégration pragmatique et systématique des enjeux extra-financiers

durant tout le processus d'investissement. L'analyse des critères ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle permet au FCP d'intégrer le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La politique d'intégration des critères ESG s'articule selon les étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en oeuvre par l'équipe de gestion, en évitant les OPC relevant d'une politique d'exclusion en contradiction avec les valeurs défendues par Sunny Asset Management et ses clients,

2. Evaluation des fonds sous-jacents cibles, qui repose, lors du processus de sélection, sur une due-diligence adressée aux Sociétés de gestion de ces fonds, prévoyant un volet destiné à identifier leurs caractéristiques ESG principales. Pour assurer une couverture ESG suffisante, 80 % des fonds sélectionnés à l'actif d'un fonds de fonds, doivent bénéficier de l'un ou de l'autre des critères suivants :

- Relever de la classification SFDR article 8,
- Relever de la classification SFDR article 9.

3. Mise en oeuvre, auprès des Sociétés de Gestion gérant les OPC sous-jacents, de campagnes annuelles de récupération de fichiers normés selon un modèle d'échange de données, pour assurer une actualisation de l'évaluation des politiques ESG promues par ces fonds.

La sélection éventuelle de titres en direct à l'actif du présent fonds, répondra à la méthodologie définie par la Société de Gestion pour cette typologie d'instruments financiers.

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

Pour plus de détails sur la politique d'intégration des critères ESG, des informations complémentaires sont disponibles dans l'annexe SFDR jointe et sur notre site internet : sunny-am.com, paragraphe relatif aux Informations réglementaires.

Limites de l'approche extra-financière :

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, le FCP étant un fonds de fonds, il est précisé que les stratégies ESG mises en oeuvre par les OPC et fonds d'investissement ainsi sélectionnés peuvent varier et, par conséquent, ne pas être totalement cohérentes entre elles. En effet, les sociétés de gestion de chacun de ces OPC et fonds d'investissement peuvent recourir à des indicateurs ESG et/ ou des approches ISR différents.

ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 50% de l'actif net.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 50% de l'actif net dans des titres spéculatifs et/ou non notés.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Duration : la sensibilité du fonds sera comprise entre -3 et 7, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

2. Détention d'actions :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 50% de l'actif net,

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Critères relatifs à la Capitalisation boursière : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de capitalisation de l'émetteur, le FCP pourra donc investir dans titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME), cotées sur des marchés réglementés ou organisés. La catégorisation « PME » se caractérise par une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros.

3. Détention d'actions ou parts d'OPC :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, OPCVM ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques
- des styles de gestion.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM ou FIA gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT.

4. Instruments dérivés :

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- futures
- options
- swaps : le fonds pourra conclure des contrats d'échange :
 - swaps de taux : taux fixe / taux variable / taux révisable
 - swaps de devises
 - change à terme

dérivés de crédit : Credit Default Swaps

CFD : Contracts For Differences

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité taux du FCP dans une fourchette comprise entre -3 et +7.

Le FCP est exposé en net au risque des indices sur actions dans la limite de -25% / +125% de l'Actif. Cela signifie qu'une hausse de 10% des indices des actions présents dans le FCP peut conduire à une perte de -2.5% ou à un gain de +12.5%.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 300 % de l'actif net du fonds. La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

Concernant les Contrats financiers de gré à gré, dont les TRS, les contrats à terme sur le change, ainsi que les Swaps de change, les contreparties sont des établissements de crédit sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie, notamment par le versement d'une marge initiale et de collatéral.

Ainsi, des conventions-Cadre FBF ou ISDA¹ relatives aux opérations sur instruments financiers à terme, complétées par un document Annexe de Remise en Garantie (ARG) sous la norme ISDA2016 ou ISDA Credit Support Annex pour la marge variable et le collatéral, encadrent les obligations et devoirs de chaque partie selon les normes réglementaires en vigueur.

¹ (ISDA : Association Internationale des Swaps et Dérivés).

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

5. Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

EMTN, BMTN

Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)

Certificats

Warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action

taux

change

crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

6. Dépôts :

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

7. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...). Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

8. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

- **Risque discrétionnaire**

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

- **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

- **Risque de taux**

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de crédit**

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de haut rendement**

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

- **Risque des marchés émergents**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

- **Risque actions**

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

- **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations**

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire et aux stratégies mises en place dans les fonds sous-jacents**

Le choix des Fonds sous-Jacents est à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas à tout moment investi dans les fonds les plus performants. Les fonds sous-jacents cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers les stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et mener à une contreperformance.

- **Risque de liquidité :**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

• **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

• **Risque de change**

Le porteur de parts du FCP pourra être exposé au risque de change. Le FCP pourra être investi jusqu'à 300% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK...). La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net. Ainsi, en cas d'évolution défavorable des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

• **Risque instruments dérivés**

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• **Risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré**

Le Fonds réalisant des opérations de gré à gré sera confronté au risque de non-respect, par la contrepartie, de ses obligations, entraînant des pertes pour le Fonds.

• **Risque lié aux arbitrages**

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

• **Risque en matière de durabilité**

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-

Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux États-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Indications sur le régime fiscal :

AU NIVEAU DU FCP

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

AU NIVEAU DES PORTEURS

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.sunny-am.com.
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : contact@sunny-am.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 15 juin 2021
- Date de création du Fonds : 23 août 2021.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 29/09/2023	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2024	Performance ¹ sur l'exercice
FR0014003CY4 - Part R	93.21	99.99	7,27%
FR0014003CX6 - Part M	95.06	102.80	8,14%
Indicateur de référence	NA	NA	NA

Indicateur de référence :

Néant

¹ Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (septembre 2023 - septembre 2024)

Cette période a été marquée par des phases successives de doutes et d'euphorie. En opposition avec la période précédente, la désinflation essentiellement tirée par la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a entretenu la narrative du marché jusqu'en décembre 2023. Le premier semestre de l'année 2024 a été marqué par une résilience économique mondiale, particulièrement visible aux États-Unis. L'inflation a stagné à des niveaux élevés, au-dessus des objectifs des grandes banques centrales, mais les indicateurs avancés ont montré une tendance baissière sur les prix de l'énergie et des biens manufacturiers. Les marchés boursiers ont globalement progressé et sont restés largement influencés par deux facteurs principaux : les anticipations de baisse des taux d'intérêt et les inquiétudes croissantes liées aux risques géopolitiques.

Après avoir rapidement corrigé l'excès d'optimisme de baisse des taux au premier trimestre, les marchés obligataires se sont ensuite stabilisés au gré des publications économiques, notamment aux États-Unis. Les investisseurs ont considérablement réduit leurs attentes de baisses de taux de la FED en raison des inquiétudes concernant la surchauffe de l'économie américaine qui avaient émergées vers la fin du premier trimestre. En Europe, la BCE a abaissé ses taux d'intérêt. Ce mouvement avait été largement annoncé avant sa réunion de juin, mais l'inflation persistante dans les services a conduit la BCE à souligner que toute future normalisation de la politique monétaire dépendrait fortement des données publiées. La Réserve fédérale a réduit les taux d'intérêt de 50 points de base pour la première fois en quatre ans.

Les marchés actions affichent des performances positives sur les trois premiers 2024 : Stoxx Europe 600 + 11,7 %, SP 500 + 20,8 %, Nikkei 225 + 13,3 %, Shanghai Composite 12,1% et les actions françaises CAC 1,2%.

En Chine, après un début d'année particulièrement morose marqué par un certain mutisme des autorités, les marchés d'actions chinoises, très décotés, ont très fortement réagi après que le Politburo ait annoncé un assouplissement budgétaire de 2 à 3% du PIB visant à stopper le déclin et revenir à la stabilité du logement, à soutenir les revenus des ménages à faible revenus, et à recapitaliser les banques. Les investisseurs qui avaient délaissés la Chine dans les allocations d'actifs ont dû combler les shorts provoquant une envolée des valeurs. L'indice des grandes valeurs a ainsi progressé de plus de 20% sur les 3 derniers jours du mois de septembre, les secteurs de l'immobilier et de la consommation discrétionnaire enregistrant des progressions de plus de 30%.

Au Japon, Le resserrement de la politique monétaire attendu depuis des mois et longtemps repoussée par la Banque Centrale Japonaise a enfin démarré. Le réveil a été très brutal au Japon où les perspectives de hausse des taux a conduit à un débouclage massif et rapide des positions de « Yen Carry Trade ».

POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (septembre 2023 - septembre 2024)

Le portefeuille de KC Valeurs Opportunités a évolué comme suit cette année :

1. Le risque global du portefeuille a augmenté durant l'exercice du fonds. La poche monétaire a été divisée par deux pour augmenter l'exposition actions et obligataire de KC Valeurs Opportunités.
2. L'allocation OPCVM Obligataire long terme, constitué d'obligations d'entreprises toutes zones géographiques a été renforcé tout au long de l'année. La poche obligataire représente plus de 30% du portefeuille au 30/09/2024.
4. Nous avons aussi intégré un nouveau fonds obligataire exposé sur les pays nordiques européens Pareto Nordic Corp Bond A LU1608101579 et pris nos profits en vendant le fonds IVO Fixed Income LU1165637460 exposé aux obligations émergentes.
5. Le fonds Sunny Short Duration FR0011374123 a été renforcé en début d'année pour attendre 10% de l'allocation.
6. La poche actions détenues en direct a été renforcée tout au long de l'exercice. A partir du mois d'août, nous avons intégré des lignes actions américaines afin de continuer de diversifier le portefeuille. Nous avons acheté Citigroup, Estée Lauder, General Electric, Honeywell International, Uber Tech, Nike, Starbucks et Walt Disney. Cette poche représente plus de 21% du fonds en fin d'exercice.
7. Nous avons initié une position sur le fonds Sunny North America FR001400PY49 et l'ETF Xtrackers Artificial Intelligence & Big

Data IE00BGV5VN51 (1,09%) afin d'ajouter de l'exposition (3,70%) sur les actions américaines dans le portefeuille.

8. Certaines lignes obligataires détenues en direct ont été vendues pour acheter des obligations ayant un couple rendement plus attractif. Cette poche représente près de 14% au 30/09/2024.

7. Mi-juin, nous avons initié une position de 1% sur l'ETF iShares EURO STOXX 50 IE000LXEN6X4 afin de bénéficier du retard du marché actions européennes en YTD.

8. Le reste en monétaire, dont le rendement est intéressant et sans risque : tactiquement en fin de période mouvementés sur les marchés actions, nous l'avons amenée à 16,6%.

La gestion continuera à être diversifiée, et nous attendons plus de stabilisation des marchés pour investir davantage sur les marchés actions.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
LBPAM PEA 3 MOIS FCP	991 557,0	
CM-CIC Trésorerie AAAM SICAV	456 120,9	
SUNNY SHORT DURATION	285 184,8	
SUNNY NORTH AMERICA - I	212 476,0	
SUNNY SHORT DURATION	168 110,3	
SUNNY EUR STR PART I		314 704,6
UNION PLUS		260 596,6
LBPAM PEA 3 MOIS FCP		236 265,0
M&G LUX GLOBAL LIST INF-ECA		164 010,8
LBPAM PEA 3 MOIS FCP		160 000,0

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant

Indication des changements à venir :

Néant

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 246 %, arrêté au 30 septembre 2024.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. 	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet <https://www.sunny-am.com>

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés, supérieure à 80 000€.

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

3. Rémunération variable

a. Intéressement

Selon les articles L3312-1 à L3312-9 et L3314-1 à L3314-10 du Code du Travail, un intéressement annuel pour l'ensemble du personnel a été mis en place. Il est calculé sur la base de l'évolution moyenne des 3 dernières années de 3 critères comprenant le chiffre d'affaires, les charges fixes et le résultat d'exploitation.

En étant basé sur une moyenne des résultats et performances de la Société de Gestion de Portefeuille, cet intéressement ne crée pas de conflits d'intérêt entre les collaborateurs et les clients et ne met pas en péril la situation financière de l'entreprise.

b. Commission de surperformance

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2023, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
18,2	1 637 168.89 €	490 743 €

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 231 356,99	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 231 356,99	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	814 963,76	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	814 963,76	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 775 868,68	-
OPCVM	3 775 868,68	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	5 822 189,43	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	54 342,49	-
Comptes financiers	68 875,58	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	123 218,07	-
Total Actif I + II	5 945 407,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	5 453 732,47	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	404 604,96	-
Capitaux propres I	5 858 337,43	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 016,71	-
Concours bancaires	50 053,36	-
Sous-total autres passifs IV	87 070,07	-
Total Passifs: I + II + III + IV	5 945 407,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	21 814,78	-
Produits sur obligations	23 766,15	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	5 327,17	-
Sous-total Produits sur opérations financières	50 908,10	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-406,31	-
Sous-total charges sur opérations financières	-406,31	-
Total Revenus financiers nets (A)	50 501,79	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-83 540,34	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-83 540,34	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-33 038,55	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	665,81	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-32 372,74	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-81 322,58	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-13 409,26	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-94 731,84	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 037,33	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-88 694,51	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	532 907,79	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	190,32	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	533 098,11	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-7 425,90	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	525 672,21	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	404 604,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page. It has a soft, wavy edge and a subtle gradient.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. L'objectif de gestion de KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
Actif net total	5 858 337,43	5 678 550,73	4 632 381,43	-	-
	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
PART M					
FR0014003CX6					
Actif net	1 011 604,01	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	9 840,2562	9 395,1216	8 305,8828	-	-
Valeur liquidative unitaire	102,80	95,06	91,25	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,46	-0,66	-0,62	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
PART R					
FR0014003CY4					
Actif net	4 846 733,42	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	48 469,9711	51 335,6444	42 956,701	-	-
Valeur liquidative unitaire	99,99	93,21	90,19	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,19	-1,40	-1,49	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus / encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

- Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant

linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

- Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

- Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités.

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

- Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisations des revenus.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	5 678 550,73	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	441 868,98	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-667 410,00	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-33 038,55	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-94 731,84	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	533 098,11	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	5 858 337,43	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART M

FR0014003CX6	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	445,1346	43 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	445,1346	43 000,00

PART M

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART R

FR0014003CY4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 176,2646	398 868,98
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 041,9379	-667 410,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 865,6733	-268 541,02

PART R

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR0014003CX6	PART M	Capitalisable	EUR	1 011 604,01	9 840,2562	102,80
FR0014003CY4	PART R	Capitalisable	EUR	4 846 733,42	48 469,9711	99,99

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	États-Unis+/-	Pays-Bas+/-	Suisse+/-	Allemagne+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 231,36	639,08	275,98	90,00	68,29	59,31
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 231,36	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	814,96	613,79	201,17	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68,88	-	-	-	68,88
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-50,05	-	-	-	-50,05
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	613,79	201,17	-	18,83

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	301,20	104,41	208,19	201,17
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68,87	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-50,05	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	18,82	-	-	301,20	104,41	208,19	201,17

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	CHF+/-	GBP+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	275,97	68,29	21,23	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	0,04	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,48	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-29,68	-	-	-	-
Comptes financiers	-18,77	-31,28	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	227,56	37,01	21,71	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	401,49	413,46	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	401,49	413,46	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est réalisé à partir des principales notations financières proposées par les agences de notation, selon la méthodologie suivante : lorsqu'il existe plusieurs notations de même nature, la seconde meilleure note dans la hiérarchie des notes parmi les notations proposées est automatiquement sélectionnée ; dans le cas où il n'existe que 2 notations, la pire des 2 notes s'applique et dans le cas où il n'existe qu'une seule notation, cette dernière est sélectionnée. En l'absence de rating du titre, c'est la notation de l'émetteur qui trouvera à s'appliquer selon les principes hiérarchiques décrits précédemment. Pour les titres « subordonnés » où il n'existerait que des ratings émetteurs ne tenant pas compte de la subordination du titre, la méthodologie décrite ci-dessus détermine une notation, qui est ensuite abaissée de 2 crans.

Enfin si le titre ou l'émetteur fait l'objet d'une notation interne, c'est cette notation qui prime.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances		
Collatéral espèces		
Opérations figurant au passif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000009987	UNION +	Credit Mutuel Asset Management	Monétaire	France	EUR	562 888,76
FR0010729467	LBPAM 3 MOIS E	La Banque Postale Asset Management	Monétaire	France	EUR	353 181,60
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	Societe Generale Gestion	Monétaire	France	EUR	1,71
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	Sunny Asset Management	Fonds de Fonds	France	EUR	589 259,35
FR0011871078	LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF	Amundi Asset Management	Fonds indiciel (ETF)	France	EUR	123 525,00
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	Sunny Asset Management	Obligations	France	EUR	166 006,58
FR0013220613	SUNNY ALPHA CLUB FCP	Sunny Asset Management	Mixte	France	EUR	122 662,48
FR0013284544	SUNNY MANAGERS- I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	65 052,80
FR0013351277	HMG FINANCE FCP	HMG Finance	Actions	France	EUR	110 617,92
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	216 502,00
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	172 325,00
IE000LXEN6X4	ISHARES V PLC ISHARS EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF	Blackrock AM Ireland	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	62 544,30
IE00BGV5VN51	XTRACKERS PLC XTRACKERS ARTIFICIAL INTELLIGENCE BIG DATE ETF	DWS Investments SA	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	63 950,41
IE00BH4GPZ28	SSGA SPDR ETF EUROPE I PLC SPDR S&P ETF	State Street Global Advisors Europe	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	113 218,11
IE00BHZPJ452	ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF	Blackrock AM Ireland	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	61 824,94
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	Pictet Asset Management Europe	Actions	Luxembourg	EUR	114 725,16
LU0491217419	ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	Robeco Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	72 003,60
LU0941348897	PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	Pictet Asset Management Europe	Fonds de Fonds	Luxembourg	EUR	0,02
LU1165135952	BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PREVILLEGE CAPITALISATION	BNP Paribas Asset Management	Actions	Luxembourg	EUR	188 390,40

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1165637460	IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT	IVO Capital Partners	Obligations	Luxembourg	EUR	82 657,74
LU1214542463	FORUM ONE SICAV VINACAPITAL VIETNAM FUND	Vina Capital	Actions	Luxembourg	EUR	34 950,00
LU1608101579	PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BD SICAV	Fundrock Management Company SA	Obligations	Luxembourg	EUR	117 650,02
LU1781816530	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND	Edmond de Rothschild AM (Lux)	Actions	Luxembourg	EUR	182 469,28
LU1834983477	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS CLASS ACC EUR	Amundi Luxembourg	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	EUR	165 053,00
LU2295992676	CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	Carmignac Gestion Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	34 408,50
Total						3 775 868,68

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	384,19
Ventes à règlement différé	53 958,30
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	54 342,49
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-29 679,19
Frais de gestion	-7 162,69
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-174,83
Total des dettes	-37 016,71
Total des créances et dettes	17 325,78

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1.6 % TTC Taux maximum Part M : 0.8 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Maximum
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 22 € Excepté pour les pays non matures: 120 € <u>Produits dérivés listés</u> : 7 € par instruction. Autres contrats OTC: 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 290 € Par transaction En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46% <u>Valeurs mobilières</u> : 0.30% <u>Opérations OTC</u> : 0.005% <u>Dérivés listés</u> : 0.1€
Commission de surperformance*	Actif net	Part R : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark. Part M : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5,8%, avec high water mark

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2022. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance nette de tous frais n'a pas dépassé 5% pour la part R et 5.8% pour la part M, depuis le lancement des parts du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est basée sur la comparaison à un fonds fictif de référence réalisant quotidiennement une performance régulière se traduisant par une performance annuelle de 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M, tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance nette est positive et supérieure à 5% pour la part R et à 5.8% pour la part

M. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

- La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.
- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024
Frais fixes	7 677,52
Frais fixes en % actuel	0,78
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024
Frais fixes	75 862,82
Frais fixes en % actuel	1,58
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements		
FR0013220613	SUNNY ALPHA CLUB FCP	122 662,48
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	166 006,58
FR0013284544	SUNNY MANAGERS- I	65 052,80
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	216 502,00
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	172 325,00
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	589 259,35
Total		1 331 808,21

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-32 372,74	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-32 372,74	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-32 372,74	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	851,44	-
Total	851,44	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 224,18	-
Total	-33 224,18	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-88 694,51	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-88 694,51	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-88 694,51	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-15 155,01	-
Total	-15 155,01	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-73 539,50	-
Total	-73 539,50	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 231 356,99	21,02
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 231 356,99	21,02
Aérospatiale			67 804,23	1,16
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	260	34 117,20	0,58
GENERAL ELECTRIC CO	USD	200	33 687,03	0,58
Articles de luxe			35 438,08	0,60
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	250	35 438,08	0,60
Assurance immobilière et dommages			33 052,50	0,56
COFACE	EUR	2 250	33 052,50	0,56
Assurance services complets			57 385,82	0,98
ALLIANZ SE-NOM	EUR	125	36 875,00	0,63
AXA SA	EUR	594	20 510,82	0,35
Automobiles			18 603,00	0,32
STELLANTIS NV	EUR	1 500	18 603,00	0,32
Banques			30 752,05	0,53
CITIGROUP INC	USD	550	30 752,05	0,53
Chaussures			29 214,01	0,50
NIKE INC -B-	USD	370	29 214,01	0,50
Chimie de base			40 934,40	0,70
LINDE PLC	EUR	96	40 934,40	0,70
Chimie de spécialité			55 269,94	0,94
AIR LIQUIDE	EUR	319	55 269,94	0,94
Compagnies aériennes			40 581,00	0,69
AIR FRANCE-KLM	EUR	4 500	40 581,00	0,69
Composants électriques			29 525,00	0,50
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	125	29 525,00	0,50
Divertissement			29 210,97	0,50
WALT DISNEY CO/THE	USD	340	29 210,97	0,50
Eau			50 479,20	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 710	50 479,20	0,86
Électricité conventionnelle			36 544,59	0,62
IBERDROLA SA	EUR	2 631	36 544,59	0,62
Équipements de technologie de production			37 280,00	0,64
ASML HOLDING N.V.	EUR	50	37 280,00	0,64
Fournitures médicales			20 834,80	0,36
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	98	20 834,80	0,36

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Habillement et accessoires			57 834,00	0,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	84	57 834,00	0,99
Industries diversifiées			28 432,78	0,49
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	154	28 432,78	0,49
Logiciels			89 095,79	1,52
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 670	59 502,10	1,02
MICROSOFT CORP	USD	77	29 593,69	0,50
Matériaux et accessoires de construction			32 197,68	0,55
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	394	32 197,68	0,55
Pharmacie			55 179,17	0,94
ASTRAZENECA PLC	GBP	153	21 222,17	0,36
SANOFI	EUR	330	33 957,00	0,58
Pneus			30 881,62	0,53
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	847	30 881,62	0,53
Produits alimentaires			53 370,24	0,91
DANONE SA	EUR	314	20 516,76	0,35
NESTLE SA	CHF	365	32 853,48	0,56
Produits de beauté			25 821,81	0,44
ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	USD	290	25 821,81	0,44
Restaurants et bars			35 701,05	0,61
STARBUCKS	USD	410	35 701,05	0,61
Services informatiques			1 276,20	0,02
ATOS SE	EUR	1 800	1 276,20	0,02
Services multiples aux collectivités			52 751,00	0,90
ENGIE SA	EUR	3 400	52 751,00	0,90
Services spécialisés aux consommateurs			33 565,56	0,57
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	500	33 565,56	0,57
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			25 857,00	0,44
TOTAL ENERGIES SE	EUR	442	25 857,00	0,44
Télécommunications filaires			96 483,50	1,65
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	850	22 431,50	0,38
ORANGE	EUR	7 200	74 052,00	1,27
Obligations			814 963,76	13,91
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			814 963,76	13,91
Compagnies aériennes			100 213,86	1,71
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	EUR	100 000	100 213,86	1,71
Expert en finance			512 874,92	8,76
CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	EUR	100 000	100 115,44	1,71
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	100 000	103 624,75	1,77
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	EUR	100 000	104 411,70	1,78

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	100 000	104 564,00	1,79
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	100 000	100 159,03	1,71
Jeux de hasard et d'argent			100 864,28	1,72
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	100 000	100 864,28	1,72
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			101 010,70	1,72
TOTAL VAR PERP	EUR	100 000	101 010,70	1,72
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 775 868,68	64,45
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 775 868,68	64,45
AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS CLASS ACC EUR	EUR	5 110	165 053,00	2,82
BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PRIVILEGE CAPITALISATION	EUR	480	188 390,40	3,22
CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	EUR	725	34 408,50	0,59
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND SICAV	EUR	827	182 469,28	3,11
FORUM ONE SICAV VINACAPITAL VIETNAM FUND	EUR	1 500	34 950,00	0,60
HMG FINANCE FCP	EUR	14	110 617,92	1,89
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF	EUR	9 700	61 824,94	1,05
ISHARES V PLC ISHARS EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF	EUR	10 150	62 544,30	1,07
IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT	EUR	561	82 657,74	1,41
LBPAM 3 MOIS E	EUR	2 160	353 181,60	6,03
LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF	EUR	13 500	123 525,00	2,11
PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BD SICAV	EUR	930	117 650,02	2,01
PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	EUR	0,00013	0,02	-
PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	EUR	638	114 725,16	1,96
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	EUR	180	72 003,60	1,23
SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	EUR	0,00016	1,71	-
SSGA SPDR ETF EUROPE I PLC SPDR S&P ETF	EUR	3 100	113 218,11	1,93
SUNNY ALPHA CLUB FCP	EUR	0,78	122 662,48	2,09
SUNNY EURO CREDIT FCP	EUR	1 329,9678	166 006,58	2,83
SUNNY MANAGERS- I	EUR	580	65 052,80	1,11
SUNNY NORTH AMERICA PART I	EUR	2 200	216 502,00	3,69
SUNNY RECOVERY I	EUR	1 250	172 325,00	2,94
SUNNY SHORT DURATION FCP	EUR	4 915	589 259,35	10,06
UNION +	EUR	2,8	562 888,76	9,61
XTRACKERS PLC XTRACKERS ARTIFICIAL INTELLIGENCE BIG DATE ETF	EUR	536	63 950,41	1,09
Total			5 822 189,43	99,38

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total				-
Options				
Sous total				-
Swaps				
Sous total				-
Autres instruments				
Sous total				-
Total				-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 822 189,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	123 218,07
Autres passifs (-)	-87 070,07
Total = actif net	5 858 337,43

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: KCV

Identifiant d'entité juridique: 969500T3LW8B3UXA3X30

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainalytics est supérieure à 40).

Aussi, la part des fonds art 6 est limitée à 20%.

Au cours de l'exercice comptable 2023 de l'OPC, la part des fonds art 6 a évolué comme suit (restant bien inférieure au seuil fixé de 20% au 30/06) :

	30/09/2023	30/12/2023	30/09/2024
KCV	7%	5%	3%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non Applicable

● **Dans quelles mesures les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non Applicable

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non Applicable

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme?
Description détaillée:

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Non Applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
Sunny Short Duration - C	Diversified	10,05%	France
UNION PLUS	Diversified	9,60%	France
LBPAM 3 MOIS-E	Diversified	6,95%	France
SUNNY NORTH AMERICA - I	Diversified	3,69%	France
BNP-AQUA-I EUR	Diversified	3,21%	Luxembourg
EDR FUND-BIG DATA-CR EUR	Diversified	3,11%	Luxembourg
SUNNY RECOVERY-I EUR ACC	Diversified	2,94%	France
SUNNY EURO CREDIT - I	Diversified	2,83%	France
LYXOR EURSTX600 BANKS	Diversified	2,82%	Luxembourg
AMUNDI PEA MSCI CHINA ESG	Diversified	2,11%	France

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

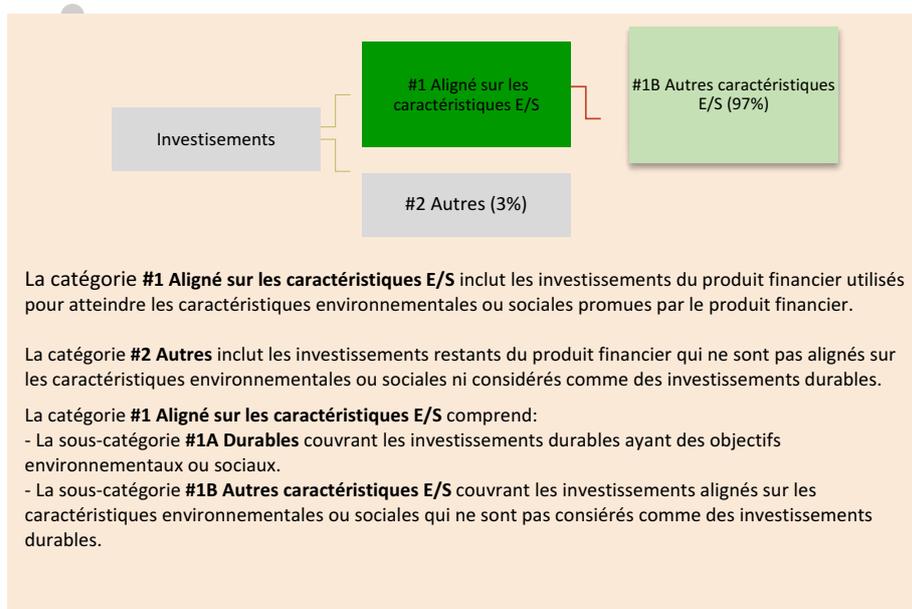
Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.

3

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2024, une proportion de 100%, hors liquidités.



Quelle était l'allocation des actifs?

Au 30 Septembre 2024, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Actions (dont OPC)	99,3%
Liquidités	0,7%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Au 30 juin 2024, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Sous-Industrie Sustainalytics	% actifs
Diversifié	55,3%
Biens industriels	2,7%
Produits de consommation	2,5%
Energie	2,4%
Technologie	2,2%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

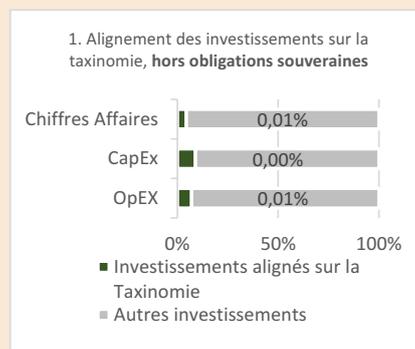
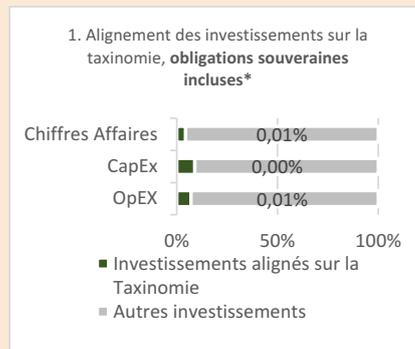
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

En incluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0% des CapEx et 0% des OpEx.

En excluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0% des CapEx et 0% des OpEx.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non Applicable



Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainalytics) .
- Une limitation des fonds qui ne sont pas art8 ou9 avec un seuil maximal à 20%.

Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :

- Les entreprises productrices de tabac,
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),
- Les entreprises actives dans la pornographie,

- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

COMPTES ANNUELS AU 29/03/2023



comptes annuels

BILANactif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 505 725,54	4 441 240,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	743 845,44	310 813,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	381 828,10	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 088 052,20	4 130 427,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	291 999,80	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	55 947,35	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	55 947,35	-
Comptes financiers	124 623,49	197 094,97
Liquidités	124 623,49	197 094,97
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 686 296,38	4 638 335,95

BILAN passif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	5 757 058,10	4 701 600,28
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 128,43	4 746,27
• Résultat de l'exercice	-58 378,94	-73 965,12
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 678 550,73	4 632 381,43
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	7 745,65	5 935,43
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 745,65	5 935,43
Comptes financiers	-	19,09
Concours bancaires courants	-	19,09
Emprunts	-	-
Total du passif	5 686 296,38	4 638 335,95

HORS-bilan

29.09.2023

30.09.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 688,02	26,16
• Produits sur actions et valeurs assimilées	15 933,86	11 180,85
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 625,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	173,87
Total (I)	25 246,88	11 380,88
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-155,20	-2 814,06
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-155,20	-2 814,06
Résultat sur opérations financières (I - II)	25 091,68	8 566,82
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-80 275,48	-58 505,37
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-55 183,80	-49 938,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 195,14	-24 026,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-58 378,94	-73 965,12

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une

méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

arbes

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1.6 % TTC Taux maximum Part M : 0.8 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC Maximum
<p>Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</p> <p>Dépositaire</p>	Prélèvement Sur chaque Transaction	<p>(Valeurs / taux TTC maximum)</p> <p><u>Valeurs mobilières</u> : 22 €</p> <p>Excepté pour les pays non matures: 120 €</p> <p><u>Produits dérivés listés</u> : 7 € par instruction.</p> <p>Autres contrats OTC: 10 €</p> <p><u>OPC</u>: 30 €</p> <p><u>OPC off shore</u>: 290 €</p>
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	<p>Par transaction</p> <p>En fonction de l'échéance de l'obligation:</p> <p>0 – 1 an : aucun</p> <p>1 – 3 ans : 0.10%</p> <p>3 – 5 ans : 0.16%</p> <p>5 – 7 ans : 0.24%</p> <p>7 – 10 ans : 0.28%</p> <p>>10 ans : 0.46%</p> <p><u>Valeurs mobilières</u> : 0.30%</p> <p><u>Opérations OTC</u> : 0.005%</p> <p><u>Dérivés listés</u> : 0.1€</p>
Commission de surperformance*	Actif net	<p>Part R : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark.</p> <p>Part M : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5,8%, avec high water mark</p>

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2022. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance nette de tous frais n'a pas dépassé 5% pour la part R et 5.8% pour la part M, depuis le lancement des parts du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est basée sur la comparaison à un fonds fictif de référence réalisant quotidiennement une performance régulière se traduisant par une performance annuelle de 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M, tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance nette est positive et supérieure à 5% pour la part R et à 5.8% pour la part

M. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

- La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.
- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité d'exécution,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque

classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion. Cette politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Capitalisation du résultat



2 évolution actif net

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 632 381,43	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 062 499,48	5 632 176,86
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-183 561,72	-542 880,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	135 302,99	55 734,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-141 322,82	-57 102,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-2,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-8 413,38	-5 238,56
Différences de change	-6 721,34	20 520,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	243 569,89	-420 888,25
- Différence d'estimation exercice N	-177 318,36	-420 888,25
- Différence d'estimation exercice N-1	-420 888,25	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-55 183,80	-49 938,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 678 550,73	4 632 381,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	381 828,10	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	381 828,10	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	124 623,49
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	381 828,10	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	124 623,49	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	52 352,18	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	214 825,30	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	4 267,26	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		55 947,35
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		55 947,35
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		7 745,65
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		6 742,58
Debiteurs et créditeurs divers		1 003,07
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART M / FR0014003CX6	1 089,2388	101 500,00	-	-
PART R / FR0014003CY4	10 332,0918	960 999,48	1 953,1484	183 561,72
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART M / FR0014003CX6	0,80
PART R / FR0014003CY4	1,60

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART M / FR0014003CX6	-
PART R / FR0014003CY4	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 683 742,65

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-58 378,94	-73 965,12
Total	-58 378,94	-73 965,12

PART M / FR0014003CX6	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 127,11	-5 549,21
Total	-3 127,11	-5 549,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART R / FR0014003CY4	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-55 251,83	-68 415,91
Total	-55 251,83	-68 415,91
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 128,43	4 746,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-20 128,43	4 746,27

PART M / FR0014003CX6	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 148,10	398,70
Total	-3 148,10	398,70
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0014003CY4	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16 980,33	4 347,57
Total	-16 980,33	4 347,57
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 23 août 2021.

Devise					
EUR	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Actif net	5 678 550,73	4 632 381,43	-	-	-

PART M / FR0014003CX6	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	9 395,1216	8 305,8828	-	-	-
Valeur liquidative	95,06	91,25	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,66	-0,62	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0014003CY4	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	51 335,6444	42 956,701	-	-	-
Valeur liquidative	93,21	90,19	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,40	-1,49	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR001400J770	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	4 500,00	53 541,00	EUR	0,94
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	290,00	46 353,60	EUR	0,82
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	220,00	25 715,12	USD	0,45
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	1 800,00	11 894,40	EUR	0,21
FR0010667147	COFACE	PROPRE	6 653,00	80 368,24	EUR	1,42
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	600,00	34 128,00	EUR	0,60
FR0000053324	COMPAGNIE DES ALPES	PROPRE	4 100,00	53 300,00	EUR	0,94
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 200,00	49 106,40	EUR	0,86
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	3 800,00	18 164,00	EUR	0,32
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	3 400,00	49 402,00	EUR	0,87
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	2 930,00	64 460,00	EUR	1,14
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	5 400,00	58 644,00	EUR	1,03
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 900,00	43 785,50	EUR	0,77
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	15 200,00	29 123,20	EUR	0,51
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 710,00	46 905,30	EUR	0,83
FR0013481835	VISIOMED GROUP SA	PROPRE	141 552,00	52 317,62	EUR	0,92
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	310,00	26 637,06	USD	0,47
Total Action				743 845,44		13,10
<i>Obligation</i>						
XS2465792294	CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	PROPRE	100 000,00	95 568,67	EUR	1,68
XS2009152591	EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	PROPRE	100 000,00	94 836,54	EUR	1,67
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	100 000,00	93 164,82	EUR	1,64
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	100 000,00	98 258,07	EUR	1,73
Total Obligation				381 828,10		6,72
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU0568621618	AMUNDI FUNDS CASH USD - A2 USD (C)	PROPRE	1 150,00	125 247,31	USD	2,21

KC VALEURS OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU1165135952	BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PREVILLEGE CAPITALISATION	PROPRE	313,00	100 125,57	EUR	1,76
FR0013516028	CARMIGNAC CREDIT 2025 FCP	PROPRE	840,00	85 646,40	EUR	1,51
LU2295992676	CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	PROPRE	725,00	35 706,25	EUR	0,63
FR0000009946	CM-CIC	PROPRE	2,00	130 106,56	EUR	2,29
FR0013290947	COMGEST RENAISSANCE EUROPE SICAV	PROPRE	259,00	62 090,07	EUR	1,09
LU1718488734	DNCA INV SRI NORDEN EUR N EUROPE	PROPRE	324,00	47 702,52	EUR	0,84
FR0007070883	ECHIQUIER VALUE EURO PART G	PROPRE	19,00	82 597,37	EUR	1,45
LU1781816530	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND SICAV	PROPRE	827,00	153 433,31	EUR	2,70
FR0011274984	GEMEQUITY I	PROPRE	165,00	29 518,50	EUR	0,52
FR0013304441	GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	PROPRE	62,00	67 273,72	EUR	1,18
FR0013351277	HMG FINANCE FCP	PROPRE	14,00	99 319,22	EUR	1,75
LU0607514394	INVESCO FUNDS SICAV	PROPRE	3 064,00	100 284,72	EUR	1,77
LU1165637460	IVO FUNDS-IVO FIXED INCOME EUR I CAP	PROPRE	583,00	73 574,60	EUR	1,30
LU1255011410	JPMORGAN FUNDS SICAV CHINA A SHARE OPPORTUNITIES FUND SICAV	PROPRE	2 460,00	56 604,60	EUR	1,00
LU2394011048	JPMORGAN FUNDS SICAV CLIMATE CHANGE SOLUTIONS FUND	PROPRE	1 404,00	115 815,96	EUR	2,04
LU1048171810	JPMORGAN FUNDS SICAV GLOBAL HEALTHCARE FUND SICAV	PROPRE	754,00	136 097,00	EUR	2,40
LU1834983477	LYXOR INDEX FUND STOXX EUROPE BANKS ETF	PROPRE	5 000,00	121 390,00	EUR	2,14
LU1665237969	M G INVESTMENT FUNDS 1 SICAV M G LUX GLOBAL LISTED INFRA FND	PROPRE	9 769,00	144 597,81	EUR	2,55
LU2257979190	MANDARINE FUNDS SICAV	PROPRE	740,00	108 306,40	EUR	1,91
LU1439782142	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS SICAV	PROPRE	1 748,00	89 577,99	USD	1,58
LU1781541252	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI JAPAN	PROPRE	3 800,00	54 761,80	EUR	0,96
LU0941348897	PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	PROPRE	0,00013	0,02	EUR	0,00
LU0270904351	PICTET SECURITY I EUR SICAV	PROPRE	100,00	32 147,00	EUR	0,57
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	PROPRE	638,00	97 614,00	EUR	1,72
LU0491217419	ROBEKO CAPITAL GROWTH FUNDS	PROPRE	180,00	55 184,40	EUR	0,97
LU0638557669	RUFFER TOTAL RETURN INTERNATIONAL SICAV	PROPRE	60 000,00	90 852,00	EUR	1,60
FR0013202140	SEXTANT BOND PICKING FCP	PROPRE	18,556	98 291,13	EUR	1,73
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	PROPRE	0,00016	1,64	EUR	0,00
FR0012832780	SUNNY EU CRED OPP I	PROPRE	1 329,9678	155 021,05	EUR	2,73
FR0011152966	SUNNY EURO STRATEGIC PART I	PROPRE	213,8186	315 472,24	EUR	5,56

KC VALEURS OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011365667	SUNNY PATRIMOINE 2.0 PART I	PROPRE	116,00	116 250,56	EUR	2,05
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	760,00	96 998,80	EUR	1,71
FR0013493863	TIKEHAU 2025 FCP	PROPRE	790,00	81 148,80	EUR	1,43
FR0000009987	UNION +	PROPRE	5,30	1 023 521,16	EUR	18,02
FR0013246741	VARENNE SELECTION FCP	PROPRE	501,00	81 923,52	EUR	1,44
LU0779800910	XTRACKERS SICAV CSI300 SWAP UCITS ETF	PROPRE	9 000,00	115 848,00	EUR	2,04
Total O.P.C.V.M.				4 380 052,00		77,13
Total Valeurs mobilières				5 505 725,54		96,96
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 003,07	-1 003,07	EUR	-0,02
Total AUTRES				-1 003,07		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	120 356,23	120 356,23	EUR	2,12
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 520,74	4 267,26	USD	0,08
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	55 947,35	55 947,35	EUR	0,99
Total BANQUE OU ATTENTE				180 570,84		3,18
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-575,07	-575,07	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 167,51	-6 167,51	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-6 742,58		-0,12
Total Liquidités				172 825,19		3,04
Total KC VALEURS OPPORTUNITES				5 678 550,73		100,00



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP KC VALEURS OPPORTUNITES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

FCP KC VALEURS OPPORTUNITES

85 rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP KC VALEURS OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) KC VALEURS OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/1/2025

DocuSigned by:

DUNAND-ROUX Gilles

GILLES DUNAND-ROUX

Associé

BILAN

Actif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 231 356,99	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 231 356,99	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	814 963,76	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	814 963,76	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 775 868,68	-
OPCVM	3 775 868,68	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	5 822 189,43	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	54 342,49	-
Comptes financiers	68 875,58	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	123 218,07	-
Total Actif I + II	5 945 407,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	5 453 732,47	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	404 604,96	-
Capitaux propres I	5 858 337,43	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 016,71	-
Concours bancaires	50 053,36	-
Sous-total autres passifs IV	87 070,07	-
Total Passifs: I + II + III + IV	5 945 407,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	21 814,78	-
Produits sur obligations	23 766,15	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	5 327,17	-
Sous-total Produits sur opérations financières	50 908,10	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-406,31	-
Sous-total charges sur opérations financières	-406,31	-
Total Revenus financiers nets (A)	50 501,79	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-83 540,34	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-83 540,34	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-33 038,55	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	665,81	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-32 372,74	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-81 322,58	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-13 409,26	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-94 731,84	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 037,33	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-88 694,51	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	532 907,79	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	190,32	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	533 098,11	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-7 425,90	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	525 672,21	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	404 604,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. L'objectif de gestion de KC VALEURS OPPORTUNITES (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
Actif net total	5 858 337,43	5 678 550,73	4 632 381,43	-	-
	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
PART M					
FR0014003CX6					
Actif net	1 011 604,01	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	9 840,2562	9 395,1216	8 305,8828	-	-
Valeur liquidative unitaire	102,80	95,06	91,25	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,46	-0,66	-0,62	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

KC VALEURS OPPORTUNITES

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	-	-
PART R					
FR0014003CY4					
Actif net	4 846 733,42	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	48 469,9711	51 335,6444	42 956,701	-	-
Valeur liquidative unitaire	99,99	93,21	90,19	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,19	-1,40	-1,49	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus / encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

- Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant

linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

- Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

- Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités.

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

- Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisations des revenus.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	5 678 550,73	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	441 868,98	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-667 410,00	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-33 038,55	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-94 731,84	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	533 098,11	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	5 858 337,43	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART M

FR0014003CX6	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	445,1346	43 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	445,1346	43 000,00

PART M

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART R

FR0014003CY4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 176,2646	398 868,98
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 041,9379	-667 410,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 865,6733	-268 541,02

PART R

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR0014003CX6	PART M	Capitalisable	EUR	1 011 604,01	9 840,2562	102,80
FR0014003CY4	PART R	Capitalisable	EUR	4 846 733,42	48 469,9711	99,99

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	États-Unis+/-	Pays-Bas+/-	Suisse+/-	Allemagne+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 231,36	639,08	275,98	90,00	68,29	59,31
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 231,36	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	814,96	613,79	201,17	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68,88	-	-	-	68,88
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-50,05	-	-	-	-50,05
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	613,79	201,17	-	18,83

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	301,20	104,41	208,19	201,17
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68,87	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-50,05	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	18,82	-	-	301,20	104,41	208,19	201,17

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	CHF+/-	GBP+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	275,97	68,29	21,23	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	0,04	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,48	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-29,68	-	-	-	-
Comptes financiers	-18,77	-31,28	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	227,56	37,01	21,71	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	401,49	413,46	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	401,49	413,46	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est réalisé à partir des principales notations financières proposées par les agences de notation, selon la méthodologie suivante : lorsqu'il existe plusieurs notations de même nature, la seconde meilleure note dans la hiérarchie des notes parmi les notations proposées est automatiquement sélectionnée ; dans le cas où il n'existe que 2 notations, la pire des 2 notes s'applique et dans le cas où il n'existe qu'une seule notation, cette dernière est sélectionnée. En l'absence de rating du titre, c'est la notation de l'émetteur qui trouvera à s'appliquer selon les principes hiérarchiques décrits précédemment. Pour les titres « subordonnés » où il n'existerait que des ratings émetteurs ne tenant pas compte de la subordination du titre, la méthodologie décrite ci-dessus détermine une notation, qui est ensuite abaissée de 2 crans.

Enfin si le titre ou l'émetteur fait l'objet d'une notation interne, c'est cette notation qui prime.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances		
Collatéral espèces		
Opérations figurant au passif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR000009987	UNION +	Credit Mutuel Asset Management	Monétaire	France	EUR	562 888,76
FR0010729467	LBPAM 3 MOIS E	La Banque Postale Asset Management	Monétaire	France	EUR	353 181,60
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	Societe Generale Gestion	Monétaire	France	EUR	1,71
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	Sunny Asset Management	Fonds de Fonds	France	EUR	589 259,35
FR0011871078	LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF	Amundi Asset Management	Fonds indiciel (ETF)	France	EUR	123 525,00
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	Sunny Asset Management	Obligations	France	EUR	166 006,58
FR0013220613	SUNNY ALPHA CLUB FCP	Sunny Asset Management	Mixte	France	EUR	122 662,48
FR0013284544	SUNNY MANAGERS- I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	65 052,80
FR0013351277	HMG FINANCE FCP	HMG Finance	Actions	France	EUR	110 617,92
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	216 502,00
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	Sunny Asset Management	Actions	France	EUR	172 325,00
IE000LXEN6X4	ISHARES V PLC ISHARS EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF	Blackrock AM Ireland	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	62 544,30
IE00BGV5VN51	XTRACKERS PLC XTRACKERS ARTIFICIAL INTELLIGENCE BIG DATE ETF	DWS Investments SA	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	63 950,41
IE00BH4GPZ28	SSGA SPDR ETF EUROPE I PLC SPDR S&P ETF	State Street Global Advisors Europe	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	113 218,11
IE00BHZPJ452	ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF	Blackrock AM Ireland	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	61 824,94
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	Pictet Asset Management Europe	Actions	Luxembourg	EUR	114 725,16
LU0491217419	ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	Robeco Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	72 003,60
LU0941348897	PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	Pictet Asset Management Europe	Fonds de Fonds	Luxembourg	EUR	0,02
LU1165135952	BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PREVILLEGE CAPITALISATION	BNP Paribas Asset Management	Actions	Luxembourg	EUR	188 390,40

KC VALEURS OPPORTUNITES

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1165637460	IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT	IVO Capital Partners	Obligations	Luxembourg	EUR	82 657,74
LU1214542463	FORUM ONE SICAV VINACAPITAL VIETNAM FUND	Vina Capital	Actions	Luxembourg	EUR	34 950,00
LU1608101579	PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BD SICAV	Fundrock Management Company SA	Obligations	Luxembourg	EUR	117 650,02
LU1781816530	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND	Edmond de Rothschild AM (Lux)	Actions	Luxembourg	EUR	182 469,28
LU1834983477	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS CLASS ACC EUR	Amundi Luxembourg	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	EUR	165 053,00
LU2295992676	CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	Carmignac Gestion Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	34 408,50
Total						3 775 868,68

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	384,19
Ventes à règlement différé	53 958,30
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	54 342,49
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-29 679,19
Frais de gestion	-7 162,69
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-174,83
Total des dettes	-37 016,71
Total des créances et dettes	17 325,78

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

KC VALEURS OPPORTUNITES

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1.6 % TTC Taux maximum Part M : 0.8 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Maximum
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 22 € Excepté pour les pays non matures: 120 € <u>Produits dérivés listés</u> : 7 € par instruction. Autres contrats OTC: 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 290 €
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	Par transaction En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46% <u>Valeurs mobilières</u> : 0.30% <u>Opérations OTC</u> : 0.005% <u>Dérivés listés</u> : 0.1€
Commission de surperformance*	Actif net	Part R : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark. Part M : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5,8%, avec high water mark

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2022. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance nette de tous frais n'a pas dépassé 5% pour la part R et 5.8% pour la part M, depuis le lancement des parts du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est basée sur la comparaison à un fonds fictif de référence réalisant quotidiennement une performance régulière se traduisant par une performance annuelle de 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M, tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance nette est positive et supérieure à 5% pour la part R et à 5.8% pour la part

M. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

- La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.
- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024
Frais fixes	7 677,52
Frais fixes en % actuel	0,78
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024
Frais fixes	75 862,82
Frais fixes en % actuel	1,58
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

<i>Autres engagements (par nature de produit)</i>	30/09/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements		
FR0013220613	SUNNY ALPHA CLUB FCP	122 662,48
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	166 006,58
FR0013284544	SUNNY MANAGERS- I	65 052,80
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	216 502,00
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	172 325,00
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	589 259,35
Total		1 331 808,21

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-32 372,74	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-32 372,74	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-32 372,74	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	851,44	-
Total	851,44	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 224,18	-
Total	-33 224,18	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-88 694,51	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-88 694,51	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-88 694,51	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART M

FR0014003CX6	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-15 155,01	-
Total	-15 155,01	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

KC VALEURS OPPORTUNITES

PART R

FR0014003CY4	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-73 539,50	-
Total	-73 539,50	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 231 356,99	21,02
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 231 356,99	21,02
Aérospatiale			67 804,23	1,16
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	260	34 117,20	0,58
GENERAL ELECTRIC CO	USD	200	33 687,03	0,58
Articles de luxe			35 438,08	0,60
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	250	35 438,08	0,60
Assurance immobilière et dommages			33 052,50	0,56
COFACE	EUR	2 250	33 052,50	0,56
Assurance services complets			57 385,82	0,98
ALLIANZ SE-NOM	EUR	125	36 875,00	0,63
AXA SA	EUR	594	20 510,82	0,35
Automobiles			18 603,00	0,32
STELLANTIS NV	EUR	1 500	18 603,00	0,32
Banques			30 752,05	0,53
CITIGROUP INC	USD	550	30 752,05	0,53
Chaussures			29 214,01	0,50
NIKE INC -B-	USD	370	29 214,01	0,50
Chimie de base			40 934,40	0,70
LINDE PLC	EUR	96	40 934,40	0,70
Chimie de spécialité			55 269,94	0,94
AIR LIQUIDE	EUR	319	55 269,94	0,94
Compagnies aériennes			40 581,00	0,69
AIR FRANCE-KLM	EUR	4 500	40 581,00	0,69
Composants électriques			29 525,00	0,50
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	125	29 525,00	0,50
Divertissement			29 210,97	0,50
WALT DISNEY CO/THE	USD	340	29 210,97	0,50
Eau			50 479,20	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 710	50 479,20	0,86
Électricité conventionnelle			36 544,59	0,62
IBERDROLA SA	EUR	2 631	36 544,59	0,62
Équipements de technologie de production			37 280,00	0,64
ASML HOLDING N.V.	EUR	50	37 280,00	0,64
Fournitures médicales			20 834,80	0,36
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	98	20 834,80	0,36

KC VALEURS OPPORTUNITES

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Habillement et accessoires			57 834,00	0,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	84	57 834,00	0,99
Industries diversifiées			28 432,78	0,49
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	154	28 432,78	0,49
Logiciels			89 095,79	1,52
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 670	59 502,10	1,02
MICROSOFT CORP	USD	77	29 593,69	0,50
Matériaux et accessoires de construction			32 197,68	0,55
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	394	32 197,68	0,55
Pharmacie			55 179,17	0,94
ASTRAZENECA PLC	GBP	153	21 222,17	0,36
SANOFI	EUR	330	33 957,00	0,58
Pneus			30 881,62	0,53
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	847	30 881,62	0,53
Produits alimentaires			53 370,24	0,91
DANONE SA	EUR	314	20 516,76	0,35
NESTLE SA	CHF	365	32 853,48	0,56
Produits de beauté			25 821,81	0,44
ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	USD	290	25 821,81	0,44
Restaurants et bars			35 701,05	0,61
STARBUCKS	USD	410	35 701,05	0,61
Services informatiques			1 276,20	0,02
ATOS SE	EUR	1 800	1 276,20	0,02
Services multiples aux collectivités			52 751,00	0,90
ENGIE SA	EUR	3 400	52 751,00	0,90
Services spécialisés aux consommateurs			33 565,56	0,57
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	500	33 565,56	0,57
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			25 857,00	0,44
TOTAL ENERGIES SE	EUR	442	25 857,00	0,44
Télécommunications filaires			96 483,50	1,65
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	850	22 431,50	0,38
ORANGE	EUR	7 200	74 052,00	1,27
Obligations			814 963,76	13,91
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			814 963,76	13,91
Compagnies aériennes			100 213,86	1,71
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	EUR	100 000	100 213,86	1,71
Expert en finance			512 874,92	8,76
CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	EUR	100 000	100 115,44	1,71
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	100 000	103 624,75	1,77
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	EUR	100 000	104 411,70	1,78

KC VALEURS OPPORTUNITES

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	100 000	104 564,00	1,79
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	100 000	100 159,03	1,71
Jeux de hasard et d'argent			100 864,28	1,72
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	100 000	100 864,28	1,72
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			101 010,70	1,72
TOTAL VAR PERP	EUR	100 000	101 010,70	1,72
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 775 868,68	64,45
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 775 868,68	64,45
AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS CLASS ACC EUR	EUR	5 110	165 053,00	2,82
BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PRIVILEGE CAPITALISATION	EUR	480	188 390,40	3,22
CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	EUR	725	34 408,50	0,59
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND SICAV	EUR	827	182 469,28	3,11
FORUM ONE SICAV VINACAPITAL VIETNAM FUND	EUR	1 500	34 950,00	0,60
HMG FINANCE FCP	EUR	14	110 617,92	1,89
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED UCITS ETF	EUR	9 700	61 824,94	1,05
ISHARES V PLC ISHARS EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF	EUR	10 150	62 544,30	1,07
IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT	EUR	561	82 657,74	1,41
LBPAM 3 MOIS E	EUR	2 160	353 181,60	6,03
LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF	EUR	13 500	123 525,00	2,11
PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BD SICAV	EUR	930	117 650,02	2,01
PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	EUR	0,00013	0,02	-
PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	EUR	638	114 725,16	1,96
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	EUR	180	72 003,60	1,23
SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	EUR	0,00016	1,71	-
SSGA SPDR ETF EUROPE I PLC SPDR S&P ETF	EUR	3 100	113 218,11	1,93
SUNNY ALPHA CLUB FCP	EUR	0,78	122 662,48	2,09
SUNNY EURO CREDIT FCP	EUR	1 329,9678	166 006,58	2,83
SUNNY MANAGERS- I	EUR	580	65 052,80	1,11
SUNNY NORTH AMERICA PART I	EUR	2 200	216 502,00	3,69
SUNNY RECOVERY I	EUR	1 250	172 325,00	2,94
SUNNY SHORT DURATION FCP	EUR	4 915	589 259,35	10,06
UNION +	EUR	2,8	562 888,76	9,61
XTRACKERS PLC XTRACKERS ARTIFICIAL INTELLIGENCE BIG DATE ETF	EUR	536	63 950,41	1,09
Total			5 822 189,43	99,38

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total				-
Options				
Sous total				-
Swaps				
Sous total				-
Autres instruments				
Sous total				-
Total				-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

KC VALEURS OPPORTUNITES

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 822 189,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	123 218,07
Autres passifs (-)	-87 070,07
Total = actif net	5 858 337,43

COMPTES ANNUELS AU 29/03/2023



comptes annuels

BILANactif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 505 725,54	4 441 240,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	743 845,44	310 813,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	381 828,10	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 088 052,20	4 130 427,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	291 999,80	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	55 947,35	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	55 947,35	-
Comptes financiers	124 623,49	197 094,97
Liquidités	124 623,49	197 094,97
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 686 296,38	4 638 335,95

BILAN passif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	5 757 058,10	4 701 600,28
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 128,43	4 746,27
• Résultat de l'exercice	-58 378,94	-73 965,12
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 678 550,73	4 632 381,43
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	7 745,65	5 935,43
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 745,65	5 935,43
Comptes financiers	-	19,09
Concours bancaires courants	-	19,09
Emprunts	-	-
Total du passif	5 686 296,38	4 638 335,95

HORS-bilan

29.09.2023

30.09.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 688,02	26,16
• Produits sur actions et valeurs assimilées	15 933,86	11 180,85
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 625,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	173,87
Total (I)	25 246,88	11 380,88
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-155,20	-2 814,06
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-155,20	-2 814,06
Résultat sur opérations financières (I - II)	25 091,68	8 566,82
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-80 275,48	-58 505,37
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-55 183,80	-49 938,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 195,14	-24 026,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-58 378,94	-73 965,12

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une

méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Les opérations hors-bilan sont

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

KC VALEURS OPPORTUNITES

arbes

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1.6 % TTC Taux maximum Part M : 0.8 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC Maximum
<p>Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</p> <p>Dépositaire</p>	Prélèvement Sur chaque Transaction	<p>(Valeurs / taux TTC maximum)</p> <p><u>Valeurs mobilières</u> : 22 €</p> <p>Excepté pour les pays non matures: 120 €</p> <p><u>Produits dérivés listés</u> : 7 € par instruction.</p> <p>Autres contrats OTC: 10 €</p> <p><u>OPC</u>: 30 €</p> <p><u>OPC off shore</u>: 290 €</p>
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	<p>Par transaction</p> <p>En fonction de l'échéance de l'obligation:</p> <p>0 – 1 an : aucun</p> <p>1 – 3 ans : 0.10%</p> <p>3 – 5 ans : 0.16%</p> <p>5 – 7 ans : 0.24%</p> <p>7 – 10 ans : 0.28%</p> <p>>10 ans : 0.46%</p> <p><u>Valeurs mobilières</u> : 0.30%</p> <p><u>Opérations OTC</u> : 0.005%</p> <p><u>Dérivés listés</u> : 0.1€</p>
Commission de surperformance*	Actif net	<p>Part R : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark.</p> <p>Part M : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5,8%, avec high water mark</p>

S
e
x
e
n
s
i
b
l
e

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2022. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance nette de tous frais n'a pas dépassé 5% pour la part R et 5.8% pour la part M, depuis le lancement des parts du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est basée sur la comparaison à un fonds fictif de référence réalisant quotidiennement une performance régulière se traduisant par une performance annuelle de 5% pour la part R et de 5.8% pour la part M, tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance nette est positive et supérieure à 5% pour la part R et à 5.8% pour la part

M. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

- La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.
- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité d'exécution,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque

classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion. Cette politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercices

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Capitalisation du résultat



2 évolution actif net

Devise	29.09.2023	30.09.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 632 381,43	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 062 499,48	5 632 176,86
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-183 561,72	-542 880,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	135 302,99	55 734,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-141 322,82	-57 102,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-2,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-8 413,38	-5 238,56
Différences de change	-6 721,34	20 520,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	243 569,89	-420 888,25
- Différence d'estimation exercice N	-177 318,36	-420 888,25
- Différence d'estimation exercice N-1	-420 888,25	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-55 183,80	-49 938,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 678 550,73	4 632 381,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	381 828,10	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

KC VALEURS OPPORTUNITES

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	381 828,10	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	124 623,49
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	381 828,10	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	124 623,49	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	52 352,18	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	214 825,30	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	4 267,26	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	55 947,35
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	55 947,35
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	7 745,65
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	6 742,58
Debiteurs et créditeurs divers	1 003,07
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART M / FR0014003CX6	1 089,2388	101 500,00	-	-
PART R / FR0014003CY4	10 332,0918	960 999,48	1 953,1484	183 561,72
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART M / FR0014003CX6		-		-
PART R / FR0014003CY4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART M / FR0014003CX6	0,80
PART R / FR0014003CY4	1,60

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART M / FR0014003CX6	-
PART R / FR0014003CY4	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 683 742,65

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

KC VALEURS OPPORTUNITES

	29.09.2023	30.09.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-58 378,94	-73 965,12
Total	-58 378,94	-73 965,12

PART M / FR0014003CX6	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 127,11	-5 549,21
Total	-3 127,11	-5 549,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART R / FR0014003CY4	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-55 251,83	-68 415,91
Total	-55 251,83	-68 415,91
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

KC VALEURS OPPORTUNITES

	29.09.2023	30.09.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 128,43	4 746,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-20 128,43	4 746,27

PART M / FR0014003CX6	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 148,10	398,70
Total	-3 148,10	398,70
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0014003CY4	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16 980,33	4 347,57
Total	-16 980,33	4 347,57
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

KC VALEURS OPPORTUNITES

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 23 août 2021.

Devise					
EUR	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Actif net	5 678 550,73	4 632 381,43	-	-	-

PART M / FR0014003CX6	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	9 395,1216	8 305,8828	-	-	-
Valeur liquidative	95,06	91,25	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,66	-0,62	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0014003CY4	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.09.2023	30.09.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	51 335,6444	42 956,701	-	-	-
Valeur liquidative	93,21	90,19	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,40	-1,49	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
FR001400J770	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	4 500,00	53 541,00	EUR	0,94
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	290,00	46 353,60	EUR	0,82
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	220,00	25 715,12	USD	0,45
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	1 800,00	11 894,40	EUR	0,21
FR0010667147	COFACE	PROPRE	6 653,00	80 368,24	EUR	1,42
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	600,00	34 128,00	EUR	0,60
FR0000053324	COMPAGNIE DES ALPES	PROPRE	4 100,00	53 300,00	EUR	0,94
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 200,00	49 106,40	EUR	0,86
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	3 800,00	18 164,00	EUR	0,32
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	3 400,00	49 402,00	EUR	0,87
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	2 930,00	64 460,00	EUR	1,14
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	5 400,00	58 644,00	EUR	1,03
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 900,00	43 785,50	EUR	0,77
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	15 200,00	29 123,20	EUR	0,51
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 710,00	46 905,30	EUR	0,83
FR0013481835	VISIOMED GROUP SA	PROPRE	141 552,00	52 317,62	EUR	0,92
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	310,00	26 637,06	USD	0,47
Total Action				743 845,44		13,10
Obligation						
XS2465792294	CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	PROPRE	100 000,00	95 568,67	EUR	1,68
XS2009152591	EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	PROPRE	100 000,00	94 836,54	EUR	1,67
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	100 000,00	93 164,82	EUR	1,64
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	100 000,00	98 258,07	EUR	1,73
Total Obligation				381 828,10		6,72
O.P.C.V.M.						
LU0568621618	AMUNDI FUNDS CASH USD - A2 USD (C)	PROPRE	1 150,00	125 247,31	USD	2,21

KC VALEURS OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU1165135952	BNP PAR AQUA SHS FUNDS SICAV PREVILLEGE CAPITALISATION	PROPRE	313,00	100 125,57	EUR	1,76
FR0013516028	CARMIGNAC CREDIT 2025 FCP	PROPRE	840,00	85 646,40	EUR	1,51
LU2295992676	CARMIGNAC PORTFOLIO SICAV CHINA NEW ECONOMY	PROPRE	725,00	35 706,25	EUR	0,63
FR0000009946	CM-CIC	PROPRE	2,00	130 106,56	EUR	2,29
FR0013290947	COMGEST RENAISSANCE EUROPE SICAV	PROPRE	259,00	62 090,07	EUR	1,09
LU1718488734	DNCA INV SRI NORDEN EUR N EUROPE	PROPRE	324,00	47 702,52	EUR	0,84
FR0007070883	ECHIQUIER VALUE EURO PART G	PROPRE	19,00	82 597,37	EUR	1,45
LU1781816530	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND SICAV	PROPRE	827,00	153 433,31	EUR	2,70
FR0011274984	GEMEQUITY I	PROPRE	165,00	29 518,50	EUR	0,52
FR0013304441	GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	PROPRE	62,00	67 273,72	EUR	1,18
FR0013351277	HMG FINANCE FCP	PROPRE	14,00	99 319,22	EUR	1,75
LU0607514394	INVESCO FUNDS SICAV	PROPRE	3 064,00	100 284,72	EUR	1,77
LU1165637460	IVO FUNDS-IVO FIXED INCOME EUR I CAP	PROPRE	583,00	73 574,60	EUR	1,30
LU1255011410	JPMORGAN FUNDS SICAV CHINA A SHARE OPPORTUNITIES FUND SICAV	PROPRE	2 460,00	56 604,60	EUR	1,00
LU2394011048	JPMORGAN FUNDS SICAV CLIMATE CHANGE SOLUTIONS FUND	PROPRE	1 404,00	115 815,96	EUR	2,04
LU1048171810	JPMORGAN FUNDS SICAV GLOBAL HEALTHCARE FUND SICAV	PROPRE	754,00	136 097,00	EUR	2,40
LU1834983477	LYXOR INDEX FUND STOXX EUROPE BANKS ETF	PROPRE	5 000,00	121 390,00	EUR	2,14
LU1665237969	M G INVESTMENT FUNDS 1 SICAV M G LUX GLOBAL LISTED INFRA FND	PROPRE	9 769,00	144 597,81	EUR	2,55
LU2257979190	MANDARINE FUNDS SICAV	PROPRE	740,00	108 306,40	EUR	1,91
LU1439782142	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS SICAV	PROPRE	1 748,00	89 577,99	USD	1,58
LU1781541252	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI JAPAN	PROPRE	3 800,00	54 761,80	EUR	0,96
LU0941348897	PICTET MUL.ASSET GLO.OPP.I EUR C	PROPRE	0,00013	0,02	EUR	0,00
LU0270904351	PICTET SECURITY I EUR SICAV	PROPRE	100,00	32 147,00	EUR	0,57
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	PROPRE	638,00	97 614,00	EUR	1,72
LU0491217419	ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	PROPRE	180,00	55 184,40	EUR	0,97
LU0638557669	RUFFER TOTAL RETURN INTERNATIONAL SICAV	PROPRE	60 000,00	90 852,00	EUR	1,60
FR0013202140	SEXTANT BOND PICKING FCP	PROPRE	18,556	98 291,13	EUR	1,73
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	PROPRE	0,00016	1,64	EUR	0,00
FR0012832780	SUNNY EU CRED OPP I	PROPRE	1 329,9678	155 021,05	EUR	2,73
FR0011152966	SUNNY EURO STRATEGIC PART I	PROPRE	213,8186	315 472,24	EUR	5,56

KC VALEURS OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011365667	SUNNY PATRIMOINE 2.0 PART I	PROPRE	116,00	116 250,56	EUR	2,05
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	760,00	96 998,80	EUR	1,71
FR0013493863	TIKEHAU 2025 FCP	PROPRE	790,00	81 148,80	EUR	1,43
FR0000009987	UNION +	PROPRE	5,30	1 023 521,16	EUR	18,02
FR0013246741	VARENNE SELECTION FCP	PROPRE	501,00	81 923,52	EUR	1,44
LU0779800910	XTRACKERS SICAV CSI300 SWAP UCITS ETF	PROPRE	9 000,00	115 848,00	EUR	2,04
Total O.P.C.V.M.				4 380 052,00		77,13
Total Valeurs mobilières				5 505 725,54		96,96
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 003,07	-1 003,07	EUR	-0,02
Total AUTRES				-1 003,07		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	120 356,23	120 356,23	EUR	2,12
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 520,74	4 267,26	USD	0,08
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	55 947,35	55 947,35	EUR	0,99
Total BANQUE OU ATTENTE				180 570,84		3,18
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-575,07	-575,07	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 167,51	-6 167,51	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-6 742,58		-0,12
Total Liquidités				172 825,19		3,04
Total KC VALEURS OPPORTUNITES				5 678 550,73		100,00

